

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 12 mars 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Diane Pineault;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :

Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-03-089

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 12 mars 2018 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de février 2018;
5. Comptes à accepter – Février 2018;
6. Administration :
 1. Mot et suivi du maire;
 2. Protocoles d'entente avec les écoles;
 3. Rapport des conseillers;
 4. Formulaires DGE-1038 – Confirmation de réception;
 5. Réévaluation du site Internet;
7. Demandes d'appui :
 1. Grand Prix cycliste de La Matapédia;
 2. Comité du 125^e :
 - a) Demande de financement;

- b) Intégration aux assurances;
 - 3. Comité Vigie;
 - 4. Entente de partenariat avec la MRC de La Matapédia – Événement Carrières;
8. Invitations :
- 1. Maison des Jeunes – Souper Cabane à sucre;
 - 2. Fusiliers du St-Laurent – Dîner à la chandelle;
9. Urbanisme :
- 1. Rencontre annuelle à planifier avec l'inspecteur;
 - 2. Règlement 2016-18 abrogeant le règlement no 2002-05 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia – Correction;
 - 3.
10. Taxe d'accise 2014-2018 :
- 1. ;
11. Caserne de pompiers :
- 1. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture;
 - 2. Rapport final transmis au MAMOT;
12. Mise aux normes de l'eau potable :
- 1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
 - 2. Lot 1 – Mandat hydrogéologie pour la désobstruction du puits #1;
 - 3. Présentation des statistiques de consommation d'eau potable – Madame Anne Poirier;
 - 4. Lot 1 – Dénonciations de contrats;
 - 5. Modification au certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement;
 - 6. Lot 1 – ADM-7 prolongation de délai;
 - 7. Lot 1 – Demande de budget supplémentaire d'honoraires et plan de surveillance;
13. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
- 1. ;
14. Amélioration rang 3 et route Melucq :
- 1. ;
15. Route du Lac-Malcolm;
- 1. Règlement 2017-05 – Paiement de facture;
 - 2. Compte-rendu de réunion #2;
16. Remplacement du système de réfrigération :
- 1. Règlement 2017-07 – Paiement de facture;
 - 2. Règlement 2018-03 modifiant le règlement d'emprunt 2017-07 – Adoption;
 - 3. Octroi de contrat – Travaux entrepreneur général;
17. Ressources humaines :
- 1. Mandat Mallette processus d'embauche d'un directeur des travaux publics;
 - 2. Mandat Mallette accompagnement dans la réorganisation du travail;
18. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
- 1. Règlement 2017-16 – Paiement de facture;
 - 2. Règlement 2018-04 modifiant le règlement d'emprunt 2017-16 – Adoption;
 - 3. Surveillance des travaux et contrôle qualité;
19. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
- 1. Surveillance des travaux et contrôle qualité;

20. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Entente entre Construction H.L. Thériault et la municipalité de Sayabec quant au partage des coûts de prolongation des infrastructures phase 1 du développement résidentiel – Signature;
 2. Règlement 2018-05– Avis de motion;
 3. Règlement 2018-05 – Présentation du projet de règlement;
21. Projet de résidence La Seigneurie :
 1. Justification du projet à la Société d’hébergement du Québec;
22. Garage municipal :
 1. Nomination d’un comité pour analyser les alternatives de réaménagement du garage municipal;
 2. Ménage et relocalisation des rangements au centre communautaire et au centre sportif;
23. Plan de mesures d’urgence;
24. Plan d’action des directeurs général et des travaux publics;
25. Téléphonie cellulaire;
26. Comité des Loisirs – Patinage libre;
27. MRC de La Matapédia – Règlement sur la vidange des fosses septiques;
28. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Nomination d’un représentant;
29. Plan stratégique régional en tourisme 2018-2020 – Envoi des commentaires;
30. Centre communautaire :
 1. Nouvelle grille de tarification;
 2. Occupation;
31. Dépôt de documents :
 1. Lettre au *Légumier de l’Est*;
 2. SAAQ – Préavis de vérification mécanique;
 3. Ville de Mont-Joli – Utilisation de la glace au centre sportif David-Pelletier;
 4. Rapport d’inspection système de gicleurs;
 5. CISSS – Programme de santé non requis;
 6. Taux de criminalité 2002;
 7. Inspection annuelle du système de sécurité incendie;
 8. Feuillet de contrôle biomasse;
 9. Véhicules motorisés dans les édifices municipaux;
 10. Organisme de Bassin-Versant :
 - a) Documents divers;
 - b) Berce Sphondyle;
 11. MTMDET – Rapport d’inspection;
 12. MMQ – Ouverture de dossier;
32. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
33. Période de questions;
34. Prochaine réunion – 19 mars 2018;
35. Ajournement de la séance.

Période de questions :

1. Monsieur Frédéric Caron, est-ce que c'est vous qui vous occupez du Centre sportif David-Pelletier? J'aimerais savoir pourquoi certaines périodes il y a des employés qui travaillent au centre sportif alors qu'il n'y a pas d'activité?
 2. Monsieur le maire, vous aviez mentionné qu'il y aurait de la promotion, on demande à ce que la Maison des Jeunes soit identifiée comme organisme communautaire.
 3. Suite aux opérations de déneigement, un citoyen de la rue Fenderson demande des correctifs à la hauteur de son garage afin d'éviter d'y souffler de la neige devant la porte du garage.
-
-

Résolution 2018-03-090**Procès-verbaux**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de février 2018 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2018-03-091**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de février 2018 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 275 188.83 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	30.00 \$
BELL MÉDIA INC.	273.07 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	110.68 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	710.67 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	16.28 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES	10 045.08 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	781.83 \$
CHUBB EDWARDS	849.29 \$
CLEROBEC INC.	410.57 \$
DÉMÉNAGE ET LIVRE-TOUT INC.	8.60 \$
DICOM EXPRESS	126.38 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	17.99 \$
FAMILI-PRIX	188.32 \$
FENETECH AMQUI INC.	1 779.70 \$
FONDATION CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES	500.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4.00 \$
GROUPE BOUFFARD	5 290.17 \$
ROY MARIE-ADÈLE	15.00 \$
JOURNAL DU BRICK A BRACK INC.	229.95 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	177.06 \$
LA MATAPÉDIENNE S.E.C.	416.99 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	352.12 \$

MAHEU & MAHEU	502.48 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	226 050.65 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE	143.19 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	154.41 \$
GESTION D'ACTIFS GLADU INC.	32.89 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	334.66 \$
PELLETIER ANTOINE	538.40 \$
POIRIER MARIE-CLAUDE	149.64 \$
ALBUM DES FINISSANTS (ASO)	50.00 \$
ÉCOLE POLYVALENTE DE SAYABEC	50.00 \$
PRAXAIR	307.31 \$
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	279.16 \$
PROMO SON MATANE ENR.	3 219.30 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	57.49 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	69.05 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	270.00 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	2 563.08 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT	1 144.00 \$
RESTO HYDROLIQUE INC.	4.28 \$
ROBERT BOILEAU INC.	1 844.48 \$
SANI-MANIC	937.45 \$
SÉCURITÉ BERGER	756.47 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	219.79 \$
SOCAN	425.56 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE	30.00 \$
SONIC	8 300.75 \$
ST-PIERRE MOTEUR SERVICE INC.	3 334.28 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	895.83 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	57.48 \$
TRANSPORT MORNEAU	133.00 \$
TOTAL	275 188.83 \$

Administration – Information et suivi du maire :

- 6.1 La rencontre des élus, de la préfète et du préfet adjoint a eu lieu le 8 mars 2018.

Concernant l'adoption d'un règlement à la MRC de La Matapédia pour le remboursement des quotes-parts, ce sujet sera abordé lors de la réunion du conseil de la MRC le 14 mars prochain.

Les politiques de variation budgétaire, d'approvisionnement et de gestion contractuelle sont disponibles sur le site Internet de la municipalité.

Les conteneurs qui servent de remises sont illégaux.

- 6.2. Les protocoles d'entente avec les écoles seront revus en fonction des besoins des organisations.
- 6.3. Monsieur Marcel Belzile, maire, demande aux membres du conseil de déposer, lors de la prochaine réunion, leurs rapports de participation au sein des comités sur lesquels ils sont nommés.
-

-
- 6.4. Un courriel du directeur général des élections du Québec nous informe de la bonne réception des formulaires DGE-1038 concernant la liste des donateurs et le rapport de dépenses des candidats aux élections du 5 novembre dernier.
- 6.5. Monsieur Daniel Roussel a déposé une offre concernant la refonte et l'amélioration du site Internet de la municipalité. Un comité de travail sera établi afin d'analyser les besoins et les propositions retenues.
- 7.1. Le circuit devra être reconfiguré afin de permettre le passage du Grand prix cycliste de la Matapédia étant donné les travaux de mise aux normes et la réfection de la route 132 qui auront lieu au même moment.
-

Résolution 2018-03-092

**Demande d'appui – Comité
du 125^e – Demande
financement**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le Comité du 125e de Sayabec dans leur recherche de financement dans le cadre du Fonds de développement du territoire et du Fonds d'aide au développement du milieu. Ce comité veille à la bonne réalisation des activités entourant les festivités qui se dérouleront sur une période de quatre (4) jours, du 4 au 7 juillet 2019. La contribution de la municipalité est de 20 000 \$ en argent et de 27 345 \$ en service : la location du Centre communautaire 1 979 \$, le ménage et l'aide à la logistique 6 400 \$ et le salaire de la coordonnatrice des Loisirs 18 966 \$.

Résolution 2018-03-093

**Demande d'appui – Comité
du 125^e – Assuré additionnel**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'intégration du Comité du 125e de Sayabec à titre d'assuré additionnel sur le contrat d'assurance de la municipalité de Sayabec, et ce, sans cout supplémentaire.

Résolution 2018-03-094

**Demande d'appui – Comité
Vigie**

CONSIDÉRANT que La Matapédia a tenu, en 2017, un Forum sur l'avenir des soins de santé et que plus de 200 citoyens ont participé à l'activité et qu'un rapport a été produit dans le cadre du Forum dans lequel on retrouve des recommandations prioritaires pour assurer le maintien des services dans la région;

CONSIDÉRANT l'importance de l'enjeu de la santé dans une perspective d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que La Matapédia a un historique d'étroite collaboration avec le réseau de la santé et que la création de cet espace de discussion permettrait de favoriser des échanges soutenus et productifs avec les représentants locaux du CISSS du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite discuter avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent concernant les enjeux prioritaires de La Matapédia et que le CISSS du Bas-Saint-Laurent a manifesté de l'ouverture pour créer un espace de discussion à l'échelle d'une MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la demande de la MRC de La Matapédia afin de créer un espace de discussion portant sur les soins et les installations de santé dans La Matapédia et ce, dès le printemps 2018.

Résolution 2018-03-095

**Demande d'appui – MRC de
La Matapédia – Événement
Carrières**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'Entente de partenariat dans le cadre de la promotion de la MRC de La Matapédia lors de l'Événement Carrières qui se tiendra les 11 et 12 avril 2018 au Palais des congrès de Montréal.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le versement d'un montant de 100 \$ au service de développement de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2018-03-096

**Invitation – Maison des
Jeunes de Sayabec – Souper-
bénéfice**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de deux « 2 » billets pour le souper bénéfice sous le thème de la Cabane à sucre organisé par la Maison des Jeunes de Sayabec le samedi 24 mars 2018 à compter de 18 h au centre communautaire de Sayabec. Les billets pour ce souper suivi d'une soirée sont vendus au cout de 25 \$ par personne.

8.2. Les Fusiliers du St-Laurent organisent un dîner à la chandelle soulignant le 149^e anniversaire du Régiment le samedi 7 avril 2018 à compter de 18 h au Riotel de Matane.

-
- 9.1. Une rencontre sera planifiée entre le conseil municipal et monsieur Vincent Aubin, inspecteur municipal, afin que ce dernier présente le rapport annuel d'inspection 2017.
-

Résolution 2018-03-097

Correction de résolution

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier le règlement 2016-18 abrogeant le règlement no 2002-05 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia en remplaçant le début de l'article 1 « *Le règlement 2016-18...* » par « *Le règlement 2002-05...* ».

Résolution 2018-03-098

**Caserne de pompiers –
Règlements 2013-03/2015-
01/2016-20 – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900251490 à Englobe Corp. au cout total de 373.67 \$, taxes incluses, pour la facture finale des frais d'honoraires liés au projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 341.21 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 32.46 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 11.2. Le rapport final pour le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers a été transmis au MAMOT le 6 mars dernier par madame Pascale Turcotte, agente de développement socio-économique de Sayabec.
-

Résolution 2018-03-099

**Mise aux normes de l'eau
potable – Règlement 2017-06
– Paiement de factures**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 197 270.86 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1 et Lot 2.

<u>Règlement 2017-06 - Mise aux normes</u>							

NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LOT #1:								
Marcel Jolicoeur, hydrogéologue	-	1 500.00 \$	149.63 \$	75.00 \$	74.82 \$	1 574.81 \$	1 724.63 \$	13-févr-18
								Travaux sur le puits P.P. 1/2010
Ministère des Finances	7311-01-0561026	333.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	333.00 \$	333.00 \$	06-mars-18
								Modification au certificat d'autorisation MDDELCC
Transport Rock Gagné	209	1 060.36 \$	105.77 \$	53.01 \$	52.89 \$	1 113.24 \$	1 219.14 \$	10-mars-18
								Location camion
Transports Martin Alain Inc.	1203	2 100.00 \$	209.48 \$	105.00 \$	104.74 \$	2 204.74 \$	2 414.48 \$	01-févr-18
								Camion 10 roues
SNC-Lavalin	1349798	17 933.00 \$	1 788.83 \$	896.65 \$	894.42 \$	18 827.41 \$	20 618.48 \$	16-févr-18
								Honoraires professionnels
Action Progex inc.	Décompte #6	112 689.90 \$	11 240.81 \$	5 634.50 \$	5 620.41 \$	118 310.30 \$	129 565.21 \$	28-févr-18
								Travaux lot 1
Englobe Corp.	900252228	100.00 \$	9.98 \$	5.00 \$	4.99 \$	104.99 \$	114.98 \$	26-févr-18
								Dépenses
LOT #2:								
Tetra Tech QI inc.	60560164	35 904.27 \$	3 581.45 \$	1 795.22 \$	1 790.73 \$	37 694.99 \$	41 280.94 \$	22-févr-18
								Surveillance
TOTAL		171 620.53 \$	17 085.95 \$	8 564.38 \$	8 543.00 \$	180 163.48 \$	197 270.86 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 180 163.48 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 17 107.38 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-03-100

Désobstruction du puits P-1 – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sayabec désire faire réhabiliter le puits P-1 dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT Qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme ;

- | | |
|---------------------|--------------|
| 1- AKIFER | 12 247.50 \$ |
| 2- LNA | 16 992.00 \$ |
| 3- Marcel Jolicoeur | Aucune offre |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réalisation du mandat hydrogéologique pour la réhabilitation du puits P-1 à la firme AKIFER au montant de 12 247.50 \$, plus les taxes applicables. Ces travaux seront financés dans le cadre du programme de la TEQ 2014-2018.

-
- 12.3. Présentation des statistiques de consommation d'eau potable par madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux.
- 12.4. Dépôt des dénonciations de contrats des entreprises 1221807 Ontario Inc./Aquateck inc. et Journault-Jouplex inc. dans le dossier du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers à Sayabec.
- 12.5. Dépôt du bordereau de transmission du dossier concernant la demande de modification au certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers.
-

Résolution 2018-03-101

Mise aux normes de l'eau potable – Prolongation de délai (ADM-7)

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à accepter et signer l'avis de modification ADM-7 pour le prolongement des délais d'exécution des travaux étant donné que l'entrepreneur a reçu l'autorisation de début les travaux le 21 août 2017, soit après la date butoir du 9 juin 2017 tel que convenu à l'article 7 des clauses administratives particulières du devis. Ce délai s'explique par du retard dans la réception de l'autorisation du MDDELCC.

-
- 12.7. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
-

Résolution 2018-03-102

Route du Lac-Malcolm – Règlement 2017-05 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900250443 à Englobe Corp. au coût total de 12 854.21 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires liés au projet de réfection de la voirie de la route du Lac-Malcolm.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 11 737.60 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de

1 116.61 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

15.2. Dépôt du compte rendu de la deuxième réunion de travail qui a eu lieu le 9 février dernier dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville.

Résolution 2018-03-103

Remplacement du système de réfrigération – Règlement 2017-07 – Paiement de facture

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture KM021299 à Médias Transcontinental S.E.N.C. au cout total de 349.52 \$, taxes incluses, pour des frais liés à l'affichage de l'appel d'offres pour le remplacement du système de réfrigération.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 304.00 \$ représentant le sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-07. Le montant de la TPS et de la TVQ pour une somme de 45.52 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

16.2. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-03-104

Système de réfrigération – Travaux entrepreneur général – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sayabec désire faire le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier.

CONSIDÉRANT Qu'un appel d'offres public a été effectué sur SEO et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme ;

1- Construction Dutech Inc.	858 233.67 \$
2- Construction Gides April Inc.	869 667.32 \$
3- Construction Ghislain D'Amours Inc.	903 487.18 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suite à l'analyse et aux recommandations de monsieur Thomas Coulombe, ingénieur chez Stantec Experts-conseils ltée, d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier à l'entreprise Construction Duotech inc. au montant de 858 233.67 \$, plus les taxes applicables.

Résolution 2017-03-105

**Ressources humaines –
Processus d'embauche d'un
directeur des travaux publics
– Mandat Mallette**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer un mandat à la firme Mallette pour l'accompagnement dans le processus d'embauche d'un directeur des travaux publics. Cette phase d'accompagnement d'une durée d'environ 27 h sera utilisée en services professionnels pour les besoins requis quant au procédé de recrutement et à la sélection d'une personne au poste de coordonnateur des services administratifs et des travaux publics.

Échéancier :

- Début : Mars 2018 (date à confirmer)
- Fin prévue : Juin 2018 (date à confirmer)

Ressource professionnelle de Mallette :

Ce mandat d'accompagnement sera effectué par monsieur Alain Paquet, CPA, CA, MA, de Mallette, S.E.N.C.R.L. ainsi que madame Marie-Pierre Paradis, CHRA.

Honoraires professionnels :

<u>Volet/Service</u>	<u>Heures</u>	<u>Honoraires</u>
<u>Démarche préparatoire :</u> <ul style="list-style-type: none">- Rencontre de démarrage- Clarification des besoins- Élaboration du profil recherché- Préparation/proposition d'affichage- Appel de candidatures- Proposition d'Affichage/choix de médias	5	625 \$
<u>Présélection :</u> <ul style="list-style-type: none">- Analyse des candidatures reçues- Préentrevue téléphonique- Élaboration d'une grille de présélection- Présentation des informations recueillies sur les candidatures	8	1 000 \$
<u>Sélection :</u> <ul style="list-style-type: none">- Préparation des outils d'évaluation- Entrevues de sélection	12	1 500 \$
<u>Choix et suivi :</u> <ul style="list-style-type: none">- Délibération et choix du candidat- Vérification des antécédents criminels et des références- Suivi des candidatures	2	250 \$
<u>TOTAL</u>	<u>27</u>	<u>3 375 \$</u>

Monsieur Marcel Belzile, maire, demande à monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, de s'exprimer au sujet de ce mandat confié à la firme Mallette. Monsieur Plourde confirme qu'il prendra sa retraite à l'automne 2018, au plus tard le 31 décembre 2018.

Résolution 2017-03-106

**Ressources humaines –
Accompagnement dans la
réorganisation du travail –
Mandat Mallette**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer un mandat à la firme Mallette pour l'accompagnement auprès des dirigeants municipaux. Cette phase d'accompagnement d'une durée d'environ 25 h sera utilisée en services professionnels pour les besoins requis afin d'assurer la continuité des actions mises en place permettant l'amélioration de la gestion municipale.

Échéancier :

- Début : Mars 2018 (date à confirmer)
- Fin prévue : Juin 2018 (date à confirmer)

Ressource professionnelle de Mallette :

Ce mandat d'accompagnement sera effectué par monsieur Alain Paquet, CPA, CA, MA, de Mallette, S.E.N.C.R.L.

Honoraires professionnels :

Volet/service	Heures	Honoraires
ACCOMPAGNEMENT		
• Cinq rencontres de travail sur place	22	3 300 \$
• Préparation des rencontres	3	450 \$
TOTAL	25	3 750 \$

Monsieur Marcel Belzile, maire, précise que ce dernier mandat octroyé à la firme Mallette sera utilisé principalement pour l'accompagnement du conseil municipal dans son processus de réflexion quant à la réorganisation du travail (archives, entretien des parcs, travaux publics et centre sportif David-Pelletier).

Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne qu'il y a un surplus de travail au sein de l'équipe administrative et qu'il serait important de prendre le temps de réaliser les projets en cours et d'éviter d'en ajouter, auquel cas il faudra ajouter des ressources.

Résolution 2018-03-107**Réfection du Deuxième rang
et de la route Pouliot –
Règlement 2017-16 –
Païement de facture**

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 563.61 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de réfection de la voirie de la route du Deuxième rang vers Val-Brillant et de la route Pouliot.

Règlement 2017-16 - Réfection Deuxième rang et route Pouliot								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Médias Transcontinental S.E.N.C.	KM021210	424.00 \$	42.29 \$	21.20 \$	21.15 \$	445.14 \$	487.49 \$	10-févr-18
								Affichage Avant-Poste
SEAO-Constructo	1826934	66.20 \$	6.64 \$	3.28 \$	3.32 \$	69.52 \$	76.12 \$	06-mars-17
								Affichage SEAO
TOTAL		490.20 \$	48.93 \$	24.48 \$	24.47 \$	514.66 \$	563.61 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 514.66 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 48.95 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-03-108**Règlement 2018-04 modifiant
le règlement d'emprunt 2017-16 – Adoption****PROVINCE DE QUÉBEC****MUNICIPALITÉ DE SAYABEC****RÈGLEMENT 2018-04****MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 959 675 \$ ET UN EMPRUNT DE 959 675 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE POULIOT ET DU DEUXIÈME RANG VERS VAL-BRILLANT**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Bruno Côté, conseiller, lors de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance

d'ajournement de la séance ordinaire tenue le
19 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2018-04 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

Le titre du règlement 2017-16 est remplacé par le suivant :

Règlement 2017-16 décrétant une dépense de 959 675 \$ et un emprunt de 959 675 \$ pour la réfection de la route Pouliot et du deuxième rang vers Val-Brillant.

ARTICLE 1

ARTICLE 1 – 2017-16 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de la route Pouliot et du deuxième rang vers Val-Brillant à Sayabec, zone identifiée sur la carte en annexe « B », et selon les estimés en date du 12 février 2018 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A-1 ».

ARTICLE 2

ARTICLE 2 – 2017-16 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 959 675 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

ARTICLE 3 – 2017-16 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 959 675 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

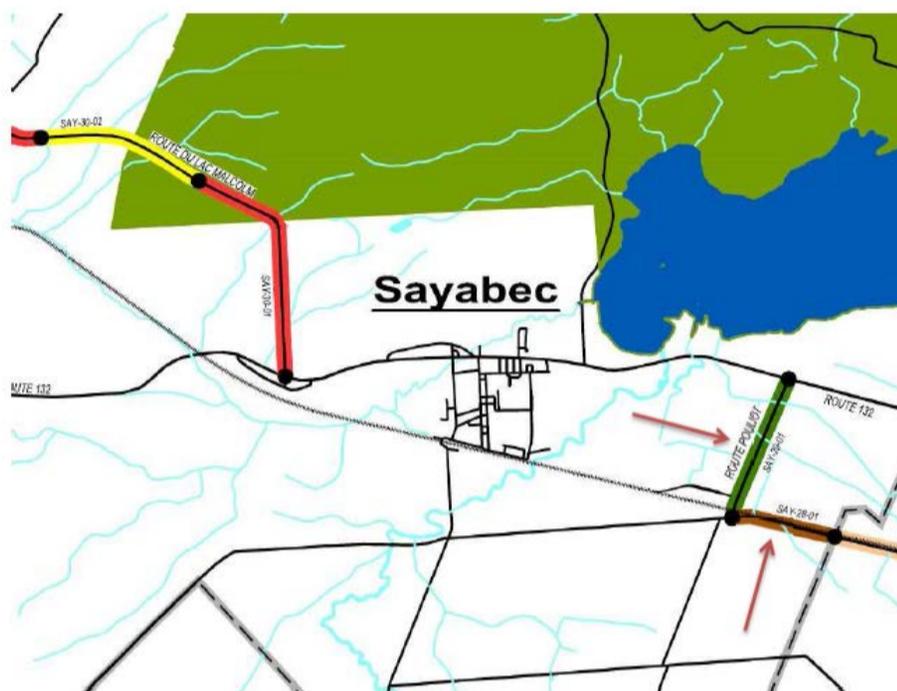
Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE B

SEGMENT PIIRL SAY-29-01 ET SAY-28-01

LOCALISATION DES TRAVAUX (EXTRAIT DU PIIRL)



Résolution 2018-03-109

Deuxième rang et route Pouliot - Mandat Service de génie municipal MRC de La Matapédia pour la surveillance des travaux, le contrôle de qualité des sols et matériaux en chantier pour les travaux de voirie prévus à l'été 2018

CONSIDÉRANT Que la municipalité effectue des travaux de voirie sur le Deuxième rang vers Val-Brillant et la route Pouliot à l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- 1- Que la municipalité mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour effectuer la surveillance des travaux ainsi que le contrôle de qualité des sols et matériaux en chantier pour les travaux de voirie prévus sur le Deuxième rang vers Val-Brillant et la route Pouliot à l'été 2018.

Résolution 2018-03-110

Deuxième rang vers St-Cléophas – Mandat Service de génie municipal MRC de La Matapédia pour la surveillance des travaux, le contrôle de qualité des sols et matériaux en chantier pour les travaux de voirie prévus à l'été 2018

CONSIDÉRANT Que la municipalité effectue des travaux de voirie sur le Deuxième rang vers St-Cléophas à l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- 1- Que la municipalité mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour effectuer la surveillance des travaux ainsi que le contrôle de qualité des sols et matériaux en chantier pour les travaux de voirie prévus sur le Deuxième rang vers St-Cléophas à l'été 2018.

20.1. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

20.2. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

20.3. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

21.1. Madame Pascale Turcotte, agente de développement économique à Sayabec, travaille présentement à la préparation du dossier de justification du projet de résidence La Seigneurie qui doit être déposé auprès de la Société d'Hébergement du Québec avant le 15 mars.

Résolution 2018-03-111

Garage municipal – Comité d'analyse – Nominations

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, ainsi que Jimmy Bouillon et Patrick Santerre, conseillers, afin qu'ils forment le comité responsable de l'analyse des différentes alternatives de réaménagement du garage municipal.

22.2. Les bancs se trouvant dans le rangement au Centre sportif David-Pelletier ont été vendus. Cette espace dégagée servira de rangement aux vieilles chaises vertes qui se trouvaient dans le rangement du Centre communautaire. Ce dernier a par ailleurs été peint en noir afin de favoriser la présentation d'un bar bistro à l'occasion du Salon des Mots de La Matapédia.

23. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

-
24. Dépôt des documents de suivi administratif et des projets de développement préparés par messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics.
-

Résolution 2018-03-112

**Appui à la MRC de
Témiscouata pour ses
commentaires et réponses
émis lors d'une consultation
sur un cadre technique,
politique et de délivrance de
licences concernant le spectre
de la bande du 600 mhz (no.
slpb 005-17)**

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- D'appuyer les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

Résolution 2018-03-113

**Demande adressée au
gouvernement du Québec
pour le financement de projet
de développement de
téléphonie cellulaire et
d'internet haute vitesse dans
les municipalités mal
desservies**

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sayabec demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;
- Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sayabec demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

Résolution 2018-03-114

**Demande adressée au
gouvernement du Canada
pour le financement de projet
de développement de
téléphonie cellulaire dans les
régions mal desservies**

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau

de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sayabec demandent au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Résolution 2018-03-115

Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonies cellulaires pour les projets municipaux

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité

des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Sayabec demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

Résolution 2018-03-116

Comité des loisirs – Patinage libre

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au Comité des loisirs de continuer de prendre en charge le paiement des heures de patinage libre offertes pour la saison 2017-2018 et d'honorer les factures de l'automne 2017.

Résolution 2018-03-117

**MRC de La Matapédia –
Règlement sur la vidange des
fosses septiques**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la participation de la municipalité de Sayabec au processus d'application d'un règlement régional sur la vidange des fosses septiques.

Par la même résolution, les membres du conseil conservent leur droit de se retirer en fonction des couts afférents au plan d'affaires proposé.

Résolution 2018-03-118

**Bibliothèque municipale et
scolaire Quilit – Nomination
d'un représentant**

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Manon Lacroix, conseillère, représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

Résolution 2018-03-119

**Plan stratégique régional en
tourisme 2018-2020 – Envoi
des commentaires**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'envoi des commentaires concernant le Plan stratégique régional en tourisme 2018-2020. Ce document a été préparé par messieurs Marcel Belzile, maire, et Jean-Yves Thériault.

Résolution 2018-03-120

**Centre communautaire –
Grille de tarification de
location**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la modification de la grille de tarification de location des salles au centre communautaire afin d'y intégrer certaines précisions concernant les techniciens autorisés à utiliser la console de son et le système d'éclairage du centre communautaire. Les lignes suivantes seront ajoutées au bas du tableau de la Grille de tarification :

**** Technicien obligatoire pour l'utilisation de l'éclairage et/ou de la console de son de la scène**

Deux possibilités: Pour des besoins allant jusqu'à trois (3) micros et trois (3) moniteurs, vous pouvez joindre monsieur Rock Lévesque.
Pour des demandes excédant les standards précédemment énoncés, veuillez joindre monsieur Jonathan Couturier chez

Insomniak.

N.B. Les tarifs des techniciens sont entièrement à la charge des locataires.

Important: Pour tout prêt de matériel ponctuel (fil, câble, moniteur, etc.) lorsqu'aucun technicien n'est présent, un dépôt de 200 \$ sera exigé. Les bris ou la disparition d'équipement sera aux frais du locataire.

Il n'y a aucun changement aux tarifs des trois catégories. Les précisions concernant les techniciens et l'emprunt du matériel seront intégrées aux divers contrats de location.

30.2. Dépôt de l'agenda présentant l'occupation du centre communautaire pour les mois de février, mars et avril 2018.

Dépôt de documents :

- 31.1. Dépôt de la lettre remise à monsieur Étienne St-Pierre concernant l'approvisionnement en eau et le rejet à l'égout pour le projet d'implantation de l'usine de découpe de légumes de l'entreprise Le Légumier et l'Est.
- 31.2. La Société de l'assurance automobile du Québec nous a fait parvenir un préavis de vérification mécanique pour l'un de nos véhicules.
- 31.3. La Ville de Mont-Joli nous informe par lettre qu'elle a modifié son projet de rénovation de l'aréna pour une construction alors elle n'aura pas besoin de faire l'utilisation de nos installations telle qu'il avait été discuté.
- 31.4. Dépôt du rapport d'inspection du système de gicleurs par Gicleurs de l'Est. Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, a vérifié avec Simon Pelletier de Plomberie-Gicleur PSP qui nous enverra sous peu une offre pour l'entretien et la vérification annuelle du système en place.
- 31.5. Une lettre du CISSS nous confirme que le Programme de santé n'est pas requis pour les sentiers Mic Mac.
- 31.6. Dépôt de la recherche concernant le taux de criminalité dans la Matapédia préparé par monsieur Francis Ouellet en juin 2002.
- 31.7. Dépôt du rapport de l'inspection annuelle du système de sécurité incendie au centre communautaire de Sayabec par Chubb Edwards.
- 31.8. Dépôt du feuillet de contrôle biomasse.
- 31.9. Dépôt des documents transmis par le CISSS concernant les effets sur la santé de l'utilisation de véhicules motorisés récréatifs dans les édifices publics.
- 31.10a. Dépôt de divers documents en lien avec l'Organisme de Bassin-Versant Matapédia Restigouche.
- 31.10b. Dépôt d'une lettre de l'OBVMR concernant la berce sphondyle. L'information sera disponible en ligne sur notre page Internet et envoyée aux citoyens dans le prochain publipostage.
- 31.11. Dépôt du rapport d'inspection du ministère des Transports, de la

Mobilité durable et de l'Électrification des transports et des travaux à réaliser sur les ponts situés sur le réseau routier municipal.

31.12. La MMQ accuse la réception d'un avis de réclamation concernant des dommages à une voiture lors du soufflage de la neige.

Affaires nouvelles :

Il y a une nouvelle signalisation installée devant la caserne de pompiers. Les citoyens seront informés par le prochain publipostage.

Période de questions :

1. Depuis quand on envoie des lettres et on ne reçoit aucune réponse.
 2. Rang 2 – Il y a certaines situations à régulariser.
 3. La calvette au
 4. L'AGA du C.R.S.B.P. aura lieu le 26 mai, l'endroit reste à déterminer.
 5. Formation sur le marketing d'entreprise à la MRC de La Matapédia le lundi 19 mars à compter de ---.
-

Résolution 2018-03-121

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 35 et qu'elle soit ajournée au lundi 19 mars 2018 à compter de 19 h 30.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier